

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN CHAMPAGNE

MAIRIE de
TILLOY ET BELLAY
51460



TILLOY ET BELLAY, le 3 juin 2020

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

En présence de

M. Christian CARBONI, Maire, Mmes Angélique CHASSAING, Marie DAVERDON, Mélissa PARISOT, MM. Pascal CACHIER, Freddy LALLEMANT, Florian LE ROUX, Jean Baptiste MICHEL, Olivier RAGOULLIAUX, Christophe TESTI, Didier THUAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Sans objet.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h05.

Mme Mélissa PARISOT est nommée secrétaire de séance.

La charte de l'élu est signée par l'ensemble des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

M. le Maire demande si l'assemblée approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent :
Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

INDEMNITES DU MAIRE

M. Christian CARBONI explique à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2020, les indemnités des maires des communes de moins de 500 habitants, sont fixées par l'état au montant de 991.80€/mois brut. Ainsi, de droit, les maires touchent la somme maximale prévue par le barème, pour chaque strate de communes, sans que les conseils municipaux soient consultés. Les maires peuvent néanmoins demander à ne pas toucher les indemnités maximales, et faire délibérer le Conseil municipal sur ce sujet.

M. Christian CARBONI explique qu'il n'a déjà pas souhaité mettre en place cette mesure lors de la fin du précédent mandat, car il a estimé que la somme était disproportionnée par rapport à ses fonctions. Il donne ainsi lecture au Conseil municipal de sa demande de baisse des indemnités qu'il devrait théoriquement percevoir, afin que celles-ci ne compensent uniquement que la perte de salaire pour les journées sans soldes posées sur son temps de travail professionnel. M. le Maire propose de fixer le taux à 80% soit 793.60€/mois brut.

M. Olivier RAGOULLIAUX demande pourquoi il n'a pas demandé 90% de la somme.

M. le Maire indique que 80% des indemnités couvrent ses frais, et que l'indemnité totale représente une somme importante. Il dit que les économies réalisées sur ce poste pourront ainsi servir à d'autres réalisations pour le bien de la commune, car M. le Maire précise que les indemnités sont imputées sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 9 – CONTRE : 0 - ABSENCE : 1 (M. Olivier RAGOUILLIAUX).
M. Christian CARBONI n'ayant pas pris part au vote.

M. le Maire est sorti de la salle au moment du vote.

INDEMNITES DES ADJOINTS

M. le Maire expose sa manière de procéder avec les adjoints, qui a bien fonctionné lors de son premier mandat.

Il indique que les adjoints sont pour lui au même plan, malgré l'ordre imposé.

Le 1^{er} adjoint aura en charge les espaces verts, en lien avec l'ESAT, et l'entretien des espaces publics avec l'encadrement de l'agent technique, également la participation à la Communauté de Communes en tant que suppléant.

Le 2^{ème} adjoint aura en charge l'école, le périscolaire et les transports scolaires, et apportera un soutien administratif et informatique pour la gestion de la salle.

La somme maximum des indemnités pour un adjoint dans la strate est fixée par l'état à 385€/mois.

M. le Maire propose qu'ils touchent la même somme, à un taux de 51% soit 196.37€ pour couvrir leurs frais, ceci en accord avec eux.

M. Didier THUAU, 1^{er} adjoint, demande à ce que le 2^{ème} adjoint s'occupe bien de la salle et des locations.

M. Christophe TESTI, 2nd adjoint, est d'accord. Il indique toutefois que cela peut devenir très lourd, car les réunions pour le Syndicat Scolaire et l'école, dont il a aussi la charge, vont se cumuler avec la gestion de la salle.

M. le Maire précise qu'il souhaite que son engagement pour la salle soit plus de l'ordre du soutien administratif, notamment pour le règlement, la réactualisation des tarifs, et le côté informatique et numérique.

M. Jean-Baptiste MICHEL demande si les sommes sont à imputer sur le budget de la commune comme pour celles du Maire.

M. Christian CARBONI répond par l'affirmative.

M. Christophe TESTI indique que comme pour M. Christian CARBONI, les indemnités sont là pour couvrir les frais divers et notamment d'essence de déplacement, mais ne sont pas là pour couvrir un investissement physique certes chronophage.

M. Christian CARBONI confirme que M. Christophe TESTI a déjà participé à plusieurs réunions à St Rémy sur Bussy pour la réouverture de l'école, suite aux préconisations sanitaires imposées par la pandémie.

M. Florian LE ROUX demande ce qu'ils percevaient lors du précédent mandat. Mme Marie DAVERDON demande si c'est la même base.

M. Christian CARBONI répond que les bases ont changé, mais que l'enveloppe globale reste sensiblement égale.

M. Florian LE ROUX dit estimer que le 1^{er} adjoint ayant théoriquement plus de responsabilités, il devrait avoir plus d'indemnités. La gestion de l'agent technique, nécessite plus d'interventions et d'être plus disponible physiquement, mais qu'en effet cela peut être compensé par un nombre important de réunions hors de la commune.

M. Jean-Baptiste MICHEL demande qui donne les ordres aux agents ; M. Christian CARBONI répond qu'il représente seul l'autorité territoriale et que c'est lui l'employeur, mais que cela peut être M. Didier THUAU qui gère si nécessaire l'agent d'entretien et l'ESAT. Il précise cependant que Mme Séverine COLLINET est déjà bien autonome dans son poste.

M. Florian LE ROUX demande si le Syndicat Scolaire verse des indemnités à M. Christophe TESTI.

M. Christian CARBONI répond que s'il est élu président ce sera environ 200 € net, sinon actuellement en tant que vice-président c'est 95€ net.

M. Pascal CACHIER propose, pour ne pas faire de différence, de fixer les indemnités des 2 adjoints à 55% du montant.

Mme Marie DAVERDON dit qu'afin de ne pas trop pénaliser M. Didier THUAU par rapport aux indemnités qu'il percevait précédemment, elle propose 60% pour le 1^{er} adjoint et 50% pour le second.

M. Florian LE ROUX rappelle que la gestion de l'agent technique et des agents de l'ESAT pour les espaces verts, demande beaucoup de travail et de disponibilités, que cela revient souvent, et que ça prend du temps. Il propose 55% pour le 1^{er} adjoint et 51% pour le second.

M. Christian CARBONI acquiesce sur le fait que sur le terrain cela peut parfois être compliqué.

M. Jean-Baptiste MICHEL dit qu'il resterait à 51% pour les 2 adjoints, puisqu'ils sont d'accord sur le fait que ce n'est que du défraiement et qu'ils adhèrent au fait qu'ils soient à égalité.

M. le Maire propose de faire un tour de table, et prend acte des taux proposés à la majorité, de 55%/51%.

Ainsi après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote pour des indemnités ainsi fixées à 55% pour le 1^{er} adjoint et 51% pour le second, comme le suggère la majorité du Conseil :

Vote : POUR : 9 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0
MM. THUAU et TESTI n'ayant pas pris part au vote.

Les adjoints sont sortis de la salle au moment du vote.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. Christian CARBONI donne lecture des 29 délégations qu'il est possible de donner au Maire. Il précise que lors du mandat précédent, 14 lui avait été données, et que cela est suffisant. Le Conseil municipal propose de reporter ces 14 délégations sur ce mandat.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0
M. Christian CARBONI n'ayant pas pris part au vote.

Les délégations sont :

- fixer les tarifs de de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et , d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 500.00 €.
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts suivantes y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions en matière de placements et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 3 000 €.
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 2 000 €.
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses d'une durée de douze ans maximum.
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges.
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ; déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

- tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 €.
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 30 000 €.
- prendre les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire.
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors du précédent conseil municipal il avait présenté une liste de commissions communales obligatoires et facultatives.

Monsieur le Maire énumère les principales missions et objectifs associés.

Monsieur le Maire réalise ensuite un tour de table pour que chaque membre du Conseil s'exprime et se porte volontaire pour intégrer une commission ou pour assumer une délégation ou une tâche spécifique en tant que membre d'une commission. Diverses questions sont posées, Monsieur le Maire ainsi que MM. Christophe TESTI et Didier THUAU apportent les précisions demandées.

A l'issue de cet échange, les diverses constitutions et délégations possibles à cette date sont réalisées. Monsieur le Maire remercie les conseillers et adjoints, et précise qu'il sera toujours possible de modifier certaines commissions durant le mandat. Il rappelle que les commissions facultatives sont vivantes.

M. le Maire propose ensuite au Conseil de voter la liste établie (*Voir page 5 et 6 du présent compte-rendu*).

La liste est adoptée à l'unanimité.

POINTS DIVERS

M. Christian CARBONI explique que lors des conseils municipaux, les points divers sont des points abordés par le Maire sur différents sujets, et les questions diverses sont posées par les conseillers.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de toute une série de tentatives de cambriolages chez DéfiElec. Cette affaire est sur le point d'être solutionnée par les gendarmes. M. le Maire rappelle qu'en tant qu'officier de police judiciaire, il ne peut aborder plus ce sujet, et surtout il ne peut ni donner de précisions ni donner de noms.

Monsieur le Maire indique que le boulanger a été victime d'un accident de la route. Une vente de pain a lieu cependant par l'employée (sur commande) pour dépanner les clients, mais il pense que cette solution ne pourra durer.

M. le Maire dit qu'il souhaiterait qu'une boulangerie ou un point chaud reste présent sur la commune dans le futur. Il dit être en discussion avec le Maire de St Rémy sur Bussy.

De plus il explique que la boulangerie/café actuelle détient une Licence IV. Il serait peut être possible de la racheter et de l'utiliser pour la fête patronale par exemple. Mme Marie DAVERDON indique que ce serait envisageable et qu'il y a une formation à effectuer.

M. Didier THUAU dit que la question principale pour lui concerne surtout la boulangerie et son avenir.

M. Jean-Baptiste MICHEL demande s'il n'est pas possible de passer un accord avec une autre boulangerie des environs pour une vente sur le village en attendant la reprise du boulanger.

M. le Maire répond que c'est sûrement possible, mais qu'il faut l'accord du boulanger actuellement hospitalisé pour vendre le pain sur son territoire.

M. le Maire dit que le sujet de la pérennisation de la vente de pain sur le village est importante et sera à aborder lors de prochains conseils.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations.

Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 21h38.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 16 juin 2020 à 19h.

| |
|--|
| COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES – REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS |
|--|

LE MAIRE PEUT PARTICIPER DE DROIT A TOUTES LES COMMISSIONS (il doit être informé de la tenue des réunions de commissions). A l'issue de la première réunion, le Maire pourra désigner un(e) responsable de commission.

REPRESENTANTS ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – COMMUNAUTE DE COMMUNES (OBLIGATOIRE)

Christian CARBONI puis Didier THUAU – Didier THUAU puis Christophe TESTI –

Conseiller(s) à solliciter en fonction des commissions communautaires qui seront définies prochainement en Communauté de Communes.

COMMISSION APPELS D'OFFRE (OBLIGATOIRE)

Titulaires : Christian CARBONI – Didier THUAU – Christophe TESTI

Suppléants : Pascal CACHIER – Freddy LALLEMANT – Angélique CHASSAING

COMMISSION FINANCES

Christian CARBONI – Didier THUAU – Christophe TESTI – Angélique CHASSAING

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (OBLIGATOIRE)

En attente de constitution – Nominations faites par la Préfecture

CCAS (PRESIDEE PAR LE MAIRE)

Elus : Mélissa PARISOT – Didier THUAU – Angélique CHASSAING – Christophe TESTI

Personnes du village (En attente)

CORRESPONDANT DEFENSE (OBLIGATOIRE) - DRAPEAUX

Olivier RAGOULLIAUX

SYNDICAT SCOLAIRE (OBLIGATOIRE – DELEGUES AU SIS) – PERISCOLAIRE – BUS – JEUNESSE

Christophe TESTI – Freddy LALLEMANT – Mélissa PARISOT

LOCATION SALLE POLYVALENTE – ENTRETIEN – ETAT DES LIEUX

Marie DAVERDON – Pascal CACHIER – Christophe TESTI – Didier THUAU

FLEURISSEMENT – ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS – DEVELOPPEMENT DURABLE – CADRE DE VIE

Didier THUAU - Jean-Baptiste MICHEL – Marie DAVERDON — Florian LE ROUX – Pascal CACHIER

DENEIGEMENT – SEL

Florian LE ROUX – Jean-Baptiste MICHEL

GESTION SIGNALISATION PROVISoire - BARRIERES

Florian LE ROUX – Pascal CACHIER

VIE LOCALE – CEREMONIES – ANIMATIONS (EN LIEN AVEC LA TILLOTINE) DECORATIONS DE NOËL - ILLUMINATIONS

Mélissa PARISOT - Freddy LALLEMANT - Olivier RAGOUILLIAUX

COMMISSION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Florian LE ROUX – Olivier RAGOUILLIAUX – Christophe TESTI – Freddy LALLEMANT

COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT (PLUI-H)

Didier THUAU – Jean-Baptiste MICHEL

GESTION LISTES ELECTORALES (OBLIGATOIRE)

Angélique CHASSAING

COMMISSION TRAVAUX LOTISSEMENT

Freddy LALLEMANT – Jean-Baptiste MICHEL

COMMISSION TRAVAUX CIMETIERE

Pascal CACHIER - Olivier RAGOUILLIAUX — Didier THUAU

COMMISSION TRAVAUX AMENAGEMENT ABORDS MAIRIE-SALLE DES FETES

Freddy LALLEMANT - Florian LE ROUX - Christophe TESTI

COMMISSION TRAVAUX MAIRIE

Freddy LALLEMANT - Marie DAVERDON

SIEM – ELECTRICITE (OBLIGATOIRE – DELEGUES AU SIEM)

Délégués au SIEM : Titulaire Christian CARBONI

Suppléant : Christophe TESTI